

Sierre, le 4 février 2026

Déclaration d'impôts – Période fiscale 2025

Madame, Monsieur,

DS Fiduciaire, Duc & Fils SA vous propose de poursuivre son mandat avec confiance et compétence dans toutes vos démarches administratives et notamment pour le dépôt de votre prochaine **déclaration d'impôts 2025**.

Veuillez prendre note des informations suivantes :



- Comme chaque année, nous gérons votre dossier et procéderons, en cas de besoin, à une demande de délai au Service Cantonal des Contributions.
Vous n'avez donc pas à payer les Fr. 20.00 réclamés dans le formulaire.
- Dès réception du formulaire de déclaration d'impôts et de tous les justificatifs selon liste jointe à la présente, vous pouvez nous les transmettre par email, par poste ou directement auprès de notre réception.

Le délai de réclamation contre les taxations étant fixé à **30 jours**, nous vous prions donc de nous transmettre vos avis de taxations dès réception, afin que nous puissions les vérifier et, le cas échéant, procéder aux démarches nécessaires.

Nous vous rendons particulièrement attentif à la rubrique « **autres indications à nous fournir** », selon le document des « justificatifs à fournir », joint à la présente. Toute omission ou oubli pourra être sanctionné par une amende de la part du Service Cantonal des contributions, de ce fait, nous déclinons toute responsabilité dans ces cas-là.

Nos tarifs de base sont augmentés de CHF 10.- par rapport à l'année précédente. **Toutefois**, nous vous rappelons que le tarif prend en considération les éléments suivants :

- Gestion des délais / demande et réception des pièces / établissement de la déclaration d'impôt / contrôle de la taxation / première réclamation / séance 15 minutes

Les travaux complémentaires suivants sont facturés séparément dès CHF 145.- de l'heure (HT) :

- Séances dans nos locaux dès 15 minutes / conseils fiscaux / entretiens téléphoniques / correspondances diverses / recours fiscaux....

Nous vous présentons ci-après **notre team pour le secteur fiscalité** de la période 2025 :

- Florian Bitschin – responsable déclaration d'impôts et personne de contact : florian.bitschin@dsfiduciaire.ch
- Fabienne Gsponer – fiscaliste fabienne.gsponer@dsfiduciaire.ch

Nous nous permettons de vous rappeler l'importance de nous transmettre **la totalité des documents requis pour l'établissement de votre déclaration d'impôts**, afin d'optimiser le traitement de votre dossier.

En vous remerciant de la confiance témoignée, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

DS Fiduciaire, Duc & Fils SA
Sébastien Duc